

Le budget du Québec 2003-2004 à l'heure de la loi 112

Version post-électorale et post-changement de gouvernement, juin 2003

Document d'analyse



«Les chiffres ci-dessous cachent un déficit déficit humain énorme : le poids des injustices accumulées envers le cinquième le plus pauvre de la population.» Le Collectif

«Plutôt que de nous demander ce que l'État peut faire pour nous, demandons-nous plutôt ce que nous pouvons faire sans lui.»
Yves Séguin, le 12 juin 2003

Les chiffres de base du budget									
Montant prévu en milliards de \$ tel qu'annoncé à chaque année (Montant réalisé ou résultats préliminaires les plus récents entre parenthèses). Pour la colonne 2003-2004 du budget Marois, le chiffre de gauche est le chiffre annoncé l'année précédente et le chiffre entre parenthèses est le chiffre estimé lors du discours du budget.									
					Budget Marois		Budget Séguin		
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005
Revenus	40,7 (46,7)	45,2 (47,4)	48,3 (51)	51,1 (50,309)	51,907 (52,706)	53,305 (56,65)	56 487	54,949	Non prévu
Directs	34,6 (38,6)	38,3 (41)	40,9 (42,9)	41,6 (41,004)	43,061 (43,403)	45,231 (46,084)	47 949	45,365	Non prévu
Transfert féd.	6,1 (8)	6,9 (6,4)	7,3 (8,15)	9,5 (9,305)	8,842 (9,303)	8,074 (10,566)	8 538	9,584	Non prévu
Dépenses	41,8 (46,5)	45,2 (47,4)	48,3 (49,66)	51,1 (51,237)	51,907 (52,706)	53,305 (55,8)	56 990	54,949	Non prévu
Programmes	35,4 (39,3)	37,6 (40)	40,8 (42,06)	43,2 (43,976)	44,713 (45,570)	45,699 (48,16)	48 478	47,437	Non prévu
Service dette	6,4 (7,2)	7,6 (7,4)	7,4 (7,6)	7,9 (7,261)	7,194 (7,136)	7,606 (7,68)	8 242	7,512	Non prévu
Solde	-1,1 (0,1)	0 (0,007 après réserve)	0 (0,427 après réserve de 0,950)	0 avec usage de la réserve de 950 (22 après réserve)	0 (0)	0 (0 avec une réserve de 809)	0 avec usage de 503 de la réserve	0 sans réserve	Non prévu

Remarque préliminaire. Avant de passer à l'analyse du budget 2003-2004, voici quelques faits à se rappeler.



En décembre 2002, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une loi, la «Loi 112 - Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale», qui ouvre une action permanente et continue du gouvernement et de la société québécoise en direction d'un Québec sans pauvreté. Cette loi est en vigueur depuis le 5 mars 2003. Les élections ont ensuite modifié la donne. Le plan d'action prescrit par la loi pour le 5 mai 2003 n'a toujours pas été annoncé. Le nouveau gouvernement est donc techniquement dans l'illégalité depuis cette date. Le ministre Claude Béchard, responsable de la loi a promis un plan d'action le plus vite possible et au plus tard à l'automne. Par ailleurs dans son discours d'ouverture de la session parlementaire, le nouveau premier ministre Jean Charest n'a pas soufflé un seul mot de la loi 112 et de ses obligations par rapport à la loi. En fait ce discours inaugural pointe plutôt en direction de mesures susceptibles d'accentuer la pauvreté et d'accroître les écarts entre riches et pauvres. Or la loi 112 impose aux ministres de faire état des impacts sur la pauvreté des mesures qu'ils préconisent.

La loi 112 doit être mise en action. Il faut lui donner des moyens en conséquence et donner effet aux mesures urgentes que demandent depuis des mois et des mois un large mouvement citoyen. Les gens veulent y croire. Pour y croire, il va falloir que le départ de cette loi soit marqué par des décisions concrètes qui ont un impact pour le mieux dans la vie des plus pauvres. Ça ne se fera pas sans changer le regard et sans y mettre les dollars. Tout le monde y gagnera. Chaque dollar placé au bas de l'échelle circule plusieurs fois dans l'économie et profite à tout le monde.

Il y a lieu de se demander quelle part y fera ce deuxième budget 2003-2004, l'autre n'ayant pas été voté. Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté a l'habitude de publier à chaque année un outil d'analyse budgétaire. Celui de cette année est en deux parties :

- une grille d'analyse d'ensemble du budget avec référence pour mémoire aux faits saillants des cinq dernières années et
- une grille d'évaluation de la réponse faite dans le budget aux attentes répétées du milieu en vue de la mise en application de la loi.

Rappelons les buts énoncés à l'article 6 de la loi 112 :

- promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard ;
- améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement ;
- réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale ;
- favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société ;
- développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le tableau à droite, quant à lui, décrit la situation à faire évoluer. En 1998, le revenu privé moyen du cinquième le plus riche des ménages a dépassé la barre des 100 000 \$. Depuis les baisses d'impôt fédérales et provinciales auront amélioré de plusieurs milliers de dollars, jusqu'à l'équivalent d'une prestation d'aide sociale et plus, les revenus nets de ces familles. Le dernier recensement vient de démontrer qu'entre 1990 et 2000 le dixième le plus riche de la population s'est accaparé l'accroissement de la richesse au Canada. La nouvelle mesure du panier de consommation du fédéral montre que la prestation d'aide sociale de base (523\$ par mois, 6276\$ par année) est à des milliers de dollars en deça du coût estimé de la couverture des besoins de base au Québec (environ 11 150\$ pour une personne). Une bonne partie du cinquième le plus pauvre de la population ne couvre toujours pas ses besoins essentiels. Les préjugés sont bien utiles pour ne pas voir ces réalités. Le temps est venu de considérer l'ensemble de la situation et d'exiger de mettre les dollars publics là où ils sont les plus vitaux et les plus utiles : dans des services fondés sur les droits de toutes et tous et dans la couverture prioritaire des besoins essentiels de toutes et tous.

Tableau : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 1998

Quintile (Cinquième)					
	5	4	3	2	1
	(le plus pauvre)		\$		(le plus riche)
Personnes seules					
Revenu privé	1 486	4 134	9 367	23 616	51 070
Revenus de transfert	4 868	8 079	7 774	4 766	2 120
Revenu total	6 353	12 214	17 141	28 382	53 189
Impôt	486	587	1 656	5 730	15 409
Revenu disponible	5 867	11 627	15 485	22 653	37 781
Familles					
Revenu privé	6 176	19 462	36 777	57 944	107 690
Revenus de transfert	10 578	10 107	7 829	5 347	3 615
Revenu total	16 754	29 569	44 606	63290	111 305
Impôt	736	3 230	8 388	13 965	31 052
Revenu disponible	16 017	26 339	36 219	49 326	80 253
Ensemble des unités					
Revenu privé	3 079	12 594	26 919	46 908	95 229
Revenus de transfert	6 985	8 793	7 616	6 014	3 871
Revenu total	10 064	21 387	34 535	52 922	99 100
Impôt	607	2 175	5 845	11 623	26 883
Revenu disponible	9 457	19 211	28 690	41 298	72 216

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec, 11 février 2002.

Voici un rappel des représentations prébudgétaires 2003-2004 faites par le Collectif tant au nouveau gouvernement qu'au précédent.

Un ensemble d'enjeux à court, moyen et long terme

- Des mesures urgentes qui amorcent des changements maintenant dans les conditions de vie des plus pauvres
- Les moyens de la mise en application des buts et des orientations de la loi 112 dans un premier plan d'action qui montre le sérieux des intentions

- La couverture des besoins essentiels de tous les citoyENEs
- La prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux

- Un Québec sans pauvreté

On soustrait en ce moment de la prestation d'aide sociale d'un parent le montant d'une pension alimentaire reçue pour son enfant alors que cette prestation n'est pas calculée dans le revenu imposable d'un parent plus en moyen et qu'elle lui reste alors pour l'enfant. C'est une discrimination à éliminer.

La mise en application de la loi 112

	A viser
Stipulé pour le plan d'action initial - Mise en application générale de la loi (article 13 sur articles 1 à 12) - Prévision de cibles de revenu à atteindre (article 14, cf articles 59-60) - Modifications à l'aide sociale (article 15) - Abolition de la coupure pour partage de logement (article 15. 1 °) - Prestation minimale transitoire non réductible (article 15.2 °) - Modification du traitement des actifs et avoirs liquides (article 15.3 °) - Modification du traitement de la pension alimentaire (article 15.4 °) - Mesures visant à améliorer la situation économique et sociale des familles et personnes en situation de pauvreté (article 17) - Opération des mécanismes (articles 16, 18-21)	Un départ équipé Prévoir la sortie de la pauvreté Déjà fait Amorcer barème plancher Mesures d'application générale Exclusion du montant complet Mesures urgentes du Collectif Opérations
Autres aspects - Mise en place des institutions de suivi : Comité consultatif et Observatoire (non encore en vigueur) - Autres mécanismes et leur opération (articles 46-70)	Budget de fonctionnement Budget de fonctionnement

Un rappel des mesures urgentes à impact budgétaire préconisées par le Collectif

	Coût annuel en M\$
Appauvrissement zéro	Maintien et indexations courantes
Barème plancher à l'aide sociale	
Élimination complète des pénalités	47
Couverture des besoins essentiels	505
Gratuité des médicaments	
Personnes à l'aide sociale	16
Personnes recevant le supplément de revenu garanti complet	7
Reconfiguration des allocations familiales	384
Logement social	Voir FRAPRU
Mesures d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi	185



Considérations à prendre en compte avec l'adoption de la loi 112

- On ne pourra pas tendre vers un Québec sans pauvreté (article 1) sans déplacer une partie du PIB vers le bas de l'échelle et sans reconsidérer la façon de prendre les décisions de finances publiques.
- La marche vers une société sans pauvreté passe par la réduction des inégalités.
- Le principe énoncé dans la proposition de loi du Collectif à l'effet que l'amélioration des revenus et des conditions de vie du cinquième le plus pauvre de la population passe avant l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche est un bon principe pour amorcer cette réduction des inégalités. Il est impératif d'en faire le suivi annuel.
- Le ministère des Finances a pu constater le bien-fondé de l'affirmation du Collectif à l'effet que les dollars vitaux sont des dollars locaux efficaces pour faire rouler l'économie. L'enjeu est en fait d'apprendre à miser sur 100% de la population plutôt que sur les seuls 60% qui paient des impôts.
- La marche vers une société sans pauvreté passe aussi par la couverture des besoins essentiels de tous ses membres et par le passage à une autre génération de programmes sociaux et fiscaux qui suppose de dépasser les aberrations des formes actuelles de sécurité du revenu dedans et dehors de la fiscalité. L'idée est d'en arriver à une approche de garantie de revenu intégrée à la fiscalité avec un accès de toutes et tous, dans la dignité, à un revenu de base couvrant les besoins essentiels, améliorables jusqu'à un seuil d'imposition nulle où commence la contribution aux finances publiques. La méthode reste à trouver et à débattre, mais il faut dès maintenant prendre acte de la volonté citoyenne fortement exprimée en commission parlementaire d'en finir avec les discriminations et aberrations.
- Il faut en venir à faire évoluer le cadre de référence avec lequel on aborde la pauvreté, la richesse, les dollars¹.

Considérations particulières à prendre en compte dès maintenant

- L'amélioration des prestations d'aide sociale passe par le barème plancher, soit la fixation dans la loi d'une prestation d'aide sociale qui couvre au moins les besoins essentiels et qui ne peut être réduite pour cette portion. La progression vers un barème plancher passe par la mise à niveau des prestations «apte» et «contraintes temporaires à l'emploi» en direction de la prestation allouée en situation de «contraintes sévères à l'emploi» et par une élimination consécutive de cette catégorisation pour passer vers un autre type d'approche fondée sur les droits, sur la couverture des besoins essentiels et des besoins spéciaux. La prestation minimale transitoire prévue à l'article 15 de la loi 112 devrait amorcer ce genre de mise à niveau en attendant les travaux du comité consultatif prévus à l'article 59.
- Toute hausse de transferts aux personnes en provenance du fédéral devrait être affectée aux transferts aux personnes par le gouvernement du Québec. Par exemple une hausse de la prestation fiscale pour enfants doit rester en amélioration aux allocations familiales et ne pas être redirigée vers des prestations de services.
- La bonne gestion des coûts de santé passe par l'amélioration des revenus et des conditions de vie des plus pauvres (voir la Déclaration de Toronto).
- Les fonds sont là (cf conférence des premiers ministres sur la santé) pour rétablir la gratuité des médicaments à l'aide sociale.

En somme, changer le regard sur la pauvreté et y mettre les dollars. Allons voir maintenant quelles décisions sont prises.



¹ Le regard d'experts français (voir les travaux de Patrick Viveret) sur le travail du Collectif et du Carrefour de savoirs sur les finances publiques identifie un triangle efficace pour la transformation du cadre de référence : 1. tendre vers une société sans pauvreté à travers une loi cadre et programme, 2. reconsidérer la richesse en intégrant les concepts de Produit intérieur doux et de Dépense intérieure dure, 3. reconsidérer la monnaie et ses échelles en intégrant les concepts de dollars vitaux, fonctionnels et excédentaires. L'attache de ce triangle suppose de croiser les savoirs avec les personnes en situation de pauvreté.

Les mesures annoncées

À compléter en situant bien les ordres de grandeur entre les milliards (MM\$) et les millions (M\$).

Un budget a de l'impact sur les 8 points ci-dessous. Vous devriez pouvoir classer les mesures annoncées selon l'une ou l'autre des rubriques.	Qu'a-t-on dit ces dernières années ?	Budget Marois	Que dit-on maintenant ?
Les revenus des personnes	▶ En 1998-1999, baisses d'impôt de 850M\$ et hausse du seuil d'imposition nulle, rien pour le cinquième le plus pauvre de la population dont une partie s'appauvrit par défaut d'indexation des prestations et des allocations familiales. Accroissement des écarts. ▶ En 1999-2000, baisses d'impôt de 400M\$, et consultation publique sur la manière de réduire les impôts de 1,3MM\$ de plus à partir de cinq scénarios proposés. Rien pour le cinquième le plus pauvre de la population, pas même en mesures d'aide vers l'emploi. Accroissement des écarts. ▶ En 2000-2001, baisses d'impôts non pas de 1,3MM\$ mais de 4,5MM\$ sur deux ans. 120M\$ aux familles recevant des allocations familiales pour se brancher sur Internet. 246M\$ pour indexer une fois les prestations d'aide sociale et ôter par étapes la coupure de partage de logement. Accroissement des écarts d'environ 4,2MM\$ entre le 60% qui paie des impôts et le 40% qui n'en paie pas. ▶ En 2001-2002, baisse d'impôt supplémentaire de 3,5 MM\$ sur 3 ans dont 1 MM\$ dès 2001-2002. Total cumulatif des baisses d'impôt d'ici 2003-2004 : 11 MM\$. Effet récurrent en manque à gagner en 2003-2004 : 3,8 MM\$. Réduction d'impôt moyen de 20% en 2002; devancement de la réduction d'impôt supplémentaire pour les familles; indexation automatique du régime fiscal devancée au 1^{er} janvier 2002. Augmentation des écarts d'environ 3,2 MM\$ avec le 40% de la population qui ne paie pas d'impôts où les seuls avantages notés sont l'indexation automatique des prestations à l'aide sociale (102 M\$) et l'amélioration de l'aide financière aux étudiantEs (113,7 M\$). En 2002-2003, 400 M\$ plus au bas de l'échelle : 100\$ par adulte et 200\$ par couple en plus du crédit d'impôt pour la TVQ versé en décembre 2001 «parce qu'une partie de ces bénéficiaires n'avaient pas pu profiter des baisses d'impôt annoncées le printemps dernier», pleine indexation du régime d'imposition des particuliers le 1^{er} janvier 2002; baisse d'impôt ciblée de 177 M\$ (énoncé de mars 2002); indexation assurée de l'ensemble des prestations d'aide sociale (75 M\$); abolition de la totalité de la coupure pour partage de logement à l'aide sociale à partir de janvier 2003 (52 M\$ par année); apparition dans la méthodologie d'une approche de l'impact des mesures sur tous les types de ménages y compris les plus pauvres.	▶ <i>Pas d'augmentation d'impôts et de taxes. 27 M\$ pour des crédits d'impôts aux nouveaux diplômés pour travailler en région ressource éloignée (jusqu'à 8 000\$), crédit d'impôt actuel doublé sur les intérêts d'un prêt étudiant pour des jeunes de régions ressources éloignées; crédits d'impôts pour des stages en milieu de travail dans des régions ressources éloignées. Crédit d'impôt aux travailleurEs autonomes pour congé parental (55% du revenu net pendant 12 semaines, jusqu'à 5 070\$). Crédit d'impôt remboursable pour hébergement d'un parent transformé en crédit pour les aidantEs naturels et bonifié de 50\$ (600 \$ par année pour 80 000 personnes). Allègements fiscaux sur les laisser-passer de transport en commun des travailleurEs (coûts assumés par les employéEs déductibles du calcul de leur revenu imposable et non imposition des coûts assumés par l'employeur).</i> ▶ 5 M\$ pour adapter des domiciles pour héberger des parents âgés ▶ 3,6M\$ en 2003-2004, puis 14,4 M\$ en 2004-2005 et 2005-2006 pour étendre l'exemption de 100\$ du revenu de pension alimentaire à l'ensemble des ménages prestataires de l'aide sociale ayant un enfant à leur charge sans tenir compte de l'âge (l'exemption était limitée aux familles ayant des enfants de 5 ans et moins) (une partie de la pension reste déduite de la prestation alors que la totalité de la pension n'est pas comptabilisée à l'impôt) ▶ 45 M\$ sur trois ans pour rendre permanent le programme Solidarité Jeunesse et l'étendre aux jeunes de 21 à 24 ans.	▶ Impossibilité de savoir si les prestations d'aide sociale seront indexées; ça viendra seulement dans des annonces subséquentes du ministre responsable. ▶ Pas d'augmentation d'impôts et de taxes, mais «amélioration à la méthode utilisée pour établir les revenus aux taxes à la consommation» qui aurait un impact de 300 M\$. C'est quoi au juste ? ▶ Attentes que les sociétés d'État (Hydro Québec, 600 M\$, SAQ, 20 M\$, et Loto Québec, 75 M\$) apportent plus de revenu ce qui peut être une forme indirecte de taxation de 695 M\$ puisque cela suppose des coûts plus élevés pour l'électricité et une incitation à acheter de l'alcool et des jeux de hasard. ▶ Intention du ministre : «Ramener les mesures fiscales des gens privilégiés vers les gens ordinaires» Limites à des avantages fiscaux touchant les personnes à hauts revenus dont réduction de la déduction pour options d'achat de titres portée de 50% à 37,5 % notamment parce que «au cours des dernières années, certaines entreprises ont accordé des bénéfices extraordinaires à leurs dirigeants sous cette forme. Le gouvernement considère que le principe de la rémunération sous forme d'achat de titres ne doit pas s'appliquer aux dépens d'une équité dans l'imposition – alors que dans le même temps, le salaire des employés de l'entreprise est pleinement imposé.» De même introduction d'un plafond aux frais de représentation. Impact des deux mesures sur une pleine année 23 M\$ (13 M\$ et 10 M\$). ▶ Programme de lutte à l'évasion fiscale à concevoir et 50 M\$ pour s'assurer que chacun paie ses impôts. ▶ En 2004-2005, «tout sera mis en œuvre pour résorber l'impasse et nous donner la marge de manœuvre nécessaire pour réduire les impôts».

Les revenus des entreprises	▶ En 1998-1999, baisse des taxes sur la masse salariale, baisses d'impôt de 300M\$ pour les PME en 2001-2002, garanties contre les hausses de taxation, congés fiscaux variés. ▶ En 1999-2000, avantages fiscaux importants pour les entreprises qui s'installeront dans la zone franche à Mirabel. Crédits à l'innovation technologique. Avantages fiscaux liés à la mise en place de Carrefours de la nouvelle économie. ▶ En 2000-2001, application du modèle irlandais de congés fiscaux pour attirer des entreprises. Exemption fiscale complète sur dix ans pour des projets majeurs d'investissement. Amortissement accéléré à 125% et congé de taxe sur le capital et autres mesures visant à accroître l'investissement privé manufacturier, informatique, aéronautique et à améliorer les transactions internet et les équipements anti-pollution. ▶ En 2001-2002, impôt zéro pour dix ans pour les PME manufacturières dans les régions ressources éloignées; crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65M\$); 170 M\$ pour faciliter le financement des PME et la création d'entreprises; crédits d'impôt pour les entreprises de la Cité de la biotechnologie et santé humaine à Laval. ▶ En 2002-2003, 525 M\$ en liquidités pour les PME; mise en place de La Financière du Québec; réduction de la taxe sur le capital : 60% des entreprises ne paieront plus de taxe sur le capital dès janvier 2003; passage du taux de la taxe sur le capital de 0,64% à 0,30% d'ici 2007; mesures en faveur de la nouvelle économie, dont élargissement du soutien fiscal aux entreprises de commerce électronique implantées dans le territoire entourant la Cité du commerce électronique; accès accru des entreprises au congé d'impôt pour dix ans sur le revenu, le capital et la masse salariale; divers autres avantages fiscaux bonifiés en plus à l'énoncé de mars 2002; soutien aux régions rurales (Villages branchés du Québec et RénoVillage).	▶ <i>Régions ressources éloignées : crédit d'impôt pour un an équivalent à 20% du salaire pour l'embauche de nouveaux diplômés et bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail.</i> ▶ <i>Crédit d'impôt remboursable temporaire pour la construction de chemins en milieu forestier.</i> ▶ <i>10 M\$ en 2003-2004 et 20M\$ en 2004-2005 pour aider les PME à des programmes de conciliation travail-famille</i> ▶ <i>Divers ajustements, assouplissements, prolongations ou bonifications d'avantages fiscaux mis en place dans les années précédentes. Diverses harmonisations avec les décisions du budget fédéral.</i> ▶ <i>Voir pour le reste les mesures annoncées pour l'emploi et l'économie qui ont nécessairement des impacts directs et fiscaux sur les revenus des entreprises.</i>	▶ Réduction de 27% de l'aide fiscale aux entreprises avec des économies de 759 M\$ sur une pleine année, mais en réalité de 139 M\$ en 2003-2004 et dans le respect des engagements antérieurs. ▶ Abolition à partir de janvier 2004 de la taxe sur le capital pour 70% des entreprises (toutes celles qui ont un capital versé inférieur à 600 000\$) ▶ Hausse du seuil en dessous duquell les petites et moyennes entreprises sont exemptées des obligations de la loi sur la formation de la main d'œuvre. Projet de loi pour porter à 1 M\$ de masse salariale l'exemption qui est actuellement de 250 000 \$. ▶ Optique annoncée par le ministre : contribuer à réduire les coûts des entreprises et améliorer leur efficience. ▶ Approche annoncée pour la suite : passer de dépenses fiscales ciblées sur certains secteurs à «alléger les charges fiscales de toutes les entreprises». «Pour ces différentes raisons, le gouvernement privilégiera au cours des prochaines années des baisses d'impôt applicables à toutes les entreprises – et non pas des exonérations ou avantages fiscaux accessibles seulement à quelques-unes d'entre elles. Parmi les réductions d'impôt à réaliser, le gouvernement s'attaquera prioritairement aux charges fixes des entreprises, en raison de leur nature contre-productive et de la lourdeur des prélèvements effectués à cet égard au Québec, par rapport aux autres juridictions.»
Les revenus du gouvernement	▶ En 1998-1999, plus élevés que prévus de 6MM\$. ▶ En 1999-2000, 1,1MM\$ de revenus fiscaux et 1,6MM\$ de transferts fédéraux de plus que prévu. ▶ En 2000-2001, bonne situation économique, revenus plus élevés que prévus de 2,6 MM\$. ▶ En 2001-2002, prévisions plus élevées de 1,8 MM\$ que celles prévues dans le budget 2000-2001 (49,3 MM\$). ▶ En 2002-2003, révision à la baisse de 1,8 MM\$ des prévisions de revenus pour 2001-2002 et 2002-2003, compensée en partie par une diminution du coût de la dette de 944 M\$; nouveaux revenus (taxe sur le tabac, mesures de lutte contre l'évasion fiscale). Ajustements à la hausse lors de l'énoncé supplémentaire de mars 2002.	▶ <i>Revenus plus élevés que prévu de 3,3 MM\$ en 2003-2004, à la fois en raison de la hausse des revenus autonomes et des transferts fédéraux. Hausse prévue des revenus autonomes 6,6% en 2002-2003, de 5,4% en 2003-2004 et de 4% en 2004-2005. Incertitude sur les transferts fédéraux avec prévisions à la baisse.</i>	▶ «En ce qui concerne les revenus autonomes, la diminution des revenus à l'impôt sur le revenu des particuliers (126 M\$ de moins), aux taxes à la consommation (261 M\$ de moins) et aux organismes consolidés n'est qu'en partie compensée par des résultats plus élevés aux autres sources de revenus.» En fait prévision à 309 M\$ de revenus de moins que mars, en hausse de 4,3 % sur 2002-2003 ▶ Revenus autonomes prévus moindres de 1,3 MM\$ par rapport au budget Marois de mars et transferts fédéraux plus élevés de 195 M\$ par rapport à mars mais Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux plus bas de 79 M\$
Les répartitions entre les niveaux de gouvernement	▶ En 1998-1999, coupure de 500M\$ aux municipalités. ▶ En 1999-2000, 1,4MMS de plus du fédéral reversés en péréquation. Le Québec annonce le déficit zéro et autres mesures rétroactives à 1998-1999. ▶ En 2000-2001, 430M\$ en divers échanges de responsabilités entre municipalités et gouvernement. Transferts fédéraux plus élevés que prévu de 0,8 MM\$. ▶ En 2001-2002, transferts fédéraux plus élevés que prévus de 1,7 MM\$. ▶ En 2002-2003, réduction des transferts fédéraux de 373 M\$ en 2001-2002 et	▶ <i>Augmentation des transferts fédéraux prévus de 1,647 M\$ en 2003-2004 due aux transferts fédéraux additionnels en santé annoncés en février 2003.</i> ▶ <i>Situation de déséquilibre fiscal entre la capacité financière du fédéral et des provinces par rapport à leurs obligations respectives de dépenses toujours dénoncée.</i>	▶ Déséquilibre fiscal évalué à 1,5 MM\$ avec le fédéral : «...le Premier ministre propose à nos partenaires des autres provinces de créer le Bureau sur le déséquilibre fiscal. L'objectif est de constituer un forum où le Québec et ses partenaires canadiens pourront travailler de concert à la recherche de solutions adéquates.» ▶ Volonté de décentraliser.

	405 M\$ en 2002-2003, rapport de la commission Séguin et constat du déséquilibre fiscal entre le fédéral et les provinces, au désavantage de celles-ci.		► Engagement à repenser nos relations financières avec les municipalités incluant leur accès à des pouvoirs de taxation accrus. Respect des contrats de ville et réévaluations mais en honorant les engagements passés. Infrastructures : 130 M\$ ► Le ministre parle de la possibilité de retourner aux régions une partie des revenus de la TVQ; admission d'un déséquilibre fiscal entre le Québec et les municipalités; ouverture en fait à réévaluer la répartition. ► Document à venir sur la situation financière des municipalités québécoises.
Les programmes du gouvernement	► En 1998-1999, places en garderie, mesures pour l'éducation, les jeunes, avec des stages, investissements dans la culture et ses industries. ► En 1999-2000, 1MM\$ en santé, rétroactif en partie pour payer la dette des établissements et stabiliser les services, 747M\$ pour les assurer et les améliorer. En éducation, 556M\$. Aide à l'orientation vers des carrières scientifiques et techniques. 4,5M\$ en emplois d'été et stages étudiants. 86M\$ pour la culture et le patrimoine religieux. ► En 2000-2001, 2,7MM\$ en santé. En éducation, 1MM\$ sur 3 ans. 150M\$ aux universités, cegeps, commissions scolaires. Aide aux études graduées. Engagements du Sommet de la jeunesse : 120M\$ dans un fonds jeunesse, 95 M\$ en mesures d'aide à la jeunesse, 160M\$ au Fonds de lutte contre la pauvreté (passe de 250M\$ à 160M\$ sur trois ans), partenariat gouvernement-Fonds de solidarité pour augmenter les stages étudiants. 160M\$ pour la recherche. 130M\$ en appui à la culture et au patrimoine. ► En 2001-2002, vu l'accroissement constant des coûts depuis 1997-1998, 1,96 MM\$ de plus en santé, dont 1,3 MM\$ en hausse du budget régulier. En éducation, «respect intégral des engagements du Sommet de la jeunesse et même plus» et, vu l'accroissement constants des coûts en éducation, 728 M\$ de plus en 2001-2002. Pour la culture : 75M\$ sur 4 ans. Grande emphase mise sur un plan de lutte à la pauvreté de 300 M\$ (102 M\$ pour l'indexation des prestations, 86 M\$ sur quatre ans dans un programme Action Emploi visant à bonifier dégressivement de 3\$,2\$ puis 1\$ l'heure le salaire de chômeurs de longue durée commençant un emploi, 100 M\$ dans une réserve dont l'usage est à déterminer, et quelques autres mesures) qui fait en réalité moins que dans le budget précédent. ► En 2002-2003, respect des cibles de dépenses et même prévision de restrictions d'au moins 281 M\$ pour 2001-2002; apparition de la dimension sécurité : 8 M\$ en 2001-2002 et 35 M\$ en 2002-2003 pour améliorer les activités de renseignements, d'enquête et de sécurité; en tout 473 M\$ pour construire ou rénover 40 000 logements sociaux; 40 M\$ sur deux ans pour l'action communautaire.	► 400 M\$ de réduction des dépenses en 2003-2004 et autres prévisions de réduction alléguées en 2004-2005, ce qui selon certains pourrait aller à environ 1 MM\$ sur deux ans. ► 270 M\$ pour le logement dont environ 80 M\$ pour du logement social vers une population en situation de pauvreté. ► Éducation : 131 M\$ pour la modernisation des bibliothèques, 42 M\$ en 2003-2004 et 50,1 M\$ en 2004-2005 pour formations professionnelles au secondaire, formation technique au collégial, formation en région éloignée, formation continue. Investissements de 250 M\$ en infrastructures et équipements. ► 1,7 MM\$ de plus en santé, dont 838 M\$ de transferts fédéraux et 814 M\$ du Québec, dont 556 M\$ pour les services de première ligne; investissements de 225 M\$ pour augmenter la capacité des université d'accueillir des étudiants en médecine, sciences infirmières et pharmacie; aide au soutien à domicile, jeunes en difficulté, santé mentale, hébergement de personnes âgées. ► Lutte contre la pauvreté : 50,9 M\$ annoncés pour 2003-2004, soit 3,6 M\$ pour les pensions alimentaires, 15 M\$ pour la bonification de Solidarité Jeunesse, 0,9 M\$ pour le crédit communautaire, 20 M\$ pour le Fonds d'initiatives sociales (66 m\$ sur 3 ans plus 25 M\$ injectés par la Fondation Lucie et André Chagnon). Du montant une partie est en fait pour l'action communautaire : 1,4 M\$ pour la prolongation du programme Achat-rénovation d'immeubles communautaires, 10 M\$ pour l'action communautaire autonome. Sur 3 ans, 158,5 M\$ sont annoncés dont 38,4 M\$ sont en fait du soutien au communautaire, ce qui laisse 128,1 M\$ pour la lutte à la pauvreté. Ajoutons le 80 M\$ de annonces en logement qui sont du logement social qui lutte contre la pauvreté et 30 M\$ en mesure d'aide à l'emploi qui pourraient être considérées comme des mesures luttant contre la pauvreté, et on obtient un gros total de 238,1 M\$ sur trois ans, ceci alors que le gouvernement avait annoncé en juin 2002 1,5 MM\$ sur 5 ans.	► Réduction des dépenses dite de 1,5 MM\$: 793 M\$ dans les dépenses de programmes par rapport au budget du 11 mars 2003, résorption de dépassements de 354 M\$ et annulation, avec un impact de 400 M\$ \$, de toutes les mesures prévues en mars. Sur les chiffres comparables : environ 723 M\$ de moins que le budget Marois mais en hausse de 1,7 MM\$ sur 2002-2003, soit de 3,8%, une hausse «inférieure à la progression du PIB». ► Objectif de «recentrer l'État sur ses fonctions essentielles pour accorder la priorité à la santé et à l'éducation et doter nos services publics d'un financement adéquat pour en assurer l'avenir» Statu quo du budget des autres ministères au niveau de l'année précédente. ► Encaissement cette année de la totalité de la réserve fédérale de 800 M\$ en santé ► Santé : 1, 287 MM\$ de plus en hausse de 7,2 % par rapport à l'année précédente. ► Éducation : hausse de 397 M\$ et donc de 3,6 % par rapport aux dépenses de l'année 2002-2003. Ne suffit pas à couvrir la croissance des coûts de système dont baisses d'effectifs et abandon de programmes dont «Ça bouge après l'école». ► Garderies : engagement à 200 000 places d'ici mars 2006 incluant le réseau privé, avec refinancement et injection de 20 M\$ de plus. Consultation prévue sur les façons de procéder. ► Logement : 10,7 M\$ pour le logement abordable. ► Emploi : 5 M\$ pour projets pilotes pour une première expérience de travail pour des jeunes à l'aide sociale. ► Culture : dialogue «en vue de donner une meilleure reconnaissance à nos créateurs et à nos artistes». Budget spécial de 10 M\$ pour la politique québécoise du cinéma. ► Autres : 18 M\$ pour des services aux familles avec des enfants autistes.

		► <i>Environnement</i> : contrôle des émissions de gaz à effet de serre (dont déductions du revenu des salariés pour le transport en commun), efficacité énergétique, premiers gestes à faible coût pour la politique nationale de l'eau. ► <i>Culture</i> : 20 M\$ de plus pour «Pour mieux porter le Québec à l'écran», 5 M\$ de plus en 2003-2004 pour le Conseil des arts et des lettres du Québec, élargissement de la déduction fiscale pour droits d'auteur, 12 M\$ pour les événements majeurs et les festivals populaires, investissements d'infrastructures.	
L'emploi et l'économie	► En 1998-1999, une politique d'emploi (série de cahiers), des fonds pour la SGF, Innovatech, Investissement Québec, des mesures pour Montréal misant sur les produits financiers. ► En 1999-2000, orientation sur l'économie du savoir misant sur la recherche et sur l'innovation. À Québec, Cité de l'optique, Centre national des nouvelles technologies appliquées. Stratégies pour aller chercher une part de marché dans la mondialisation de l'économie, dont la zone franche à Mirabel pour attirer les entreprises de l'extérieur dans quatre secteurs. Support habituel aux investissements. Léger appui aux CLD. Percée de 120M\$ dans le domaine du développement durable. Aide au réseau routier, au chemin de fer d'intérêt local et au réseau cyclable. ► En 2000-2001, «soutenir la transformation de l'économie pour créer encore plus d'emplois» conduit à la méthode irlandaise d'incitatifs fiscaux pour attirer les entreprises et les investissements. Révision du programme immigrants-investisseurs, soutien à la restructuration de la sous-traitance, notamment dans l'aérospatial. 290M\$ en projets d'infrastructure. 310M\$ pour le développement des régions. Aide à la forêt, aux milieux ruraux. ► En 2001-2002, dans le cadre d'un programme de 800 M\$ sur trois ans dans les régions, élargissement de l'approche des congés fiscaux sur dix ans aux PME manufacturières des régions ressources éloignées, crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65M\$), 170 M\$ au financement des PME et à la création d'entreprises, 142 M\$ en diversification économique, développement de créneaux d'excellence et soutien au développement des ressources forestières et minières. Autres mesures d'infrastructures routières (865 M\$), de support à la science et l'innovation (370 M\$ sur trois ans), de même que dans le secteur de l'environnement (40 M\$ sur trois ans) et de l'agro-alimentaire (15 M\$). ► En 2002-2003, objectif de «chauffer l'économie» devant un ralentissement perceptible avant le 11 septembre 2001 et plus prononcé depuis; objectif d'accroître de 0,7% le PIB en 2002; diminution de 3% des exportations internationales du Québec en 2001; on mise sur la consommation (400 M\$ «au bénéfice des consommateurs»); mesures de soutien aux PME et d'accélération des investissements privés; plan d'action pour créer ou maintenir 16 000 emplois en 2002 au coût de 641 M\$ compensé par des retombées fiscales et une réallocation de dépenses qui est expliquée ailleurs comme une restriction dans les dépenses de programme; accélération des investissements du secteur public pour 3 MM\$; 500 M\$ de plus en accélération des	► <i>Croissance de l'économie et du PIB réel</i> de 3,8% en 2002, dépassant celle du Canada et des Etats-Unis. <i>Croissance prévue</i> de 3,5% en 2003. <i>Croissance prévue du PIB nominal</i> de 5,5% en 2003-2004. 118 000 emplois créés en 2002, soit le meilleur résultat depuis 1973. ► <i>Baisse du taux de chômage et hausse de l'activité</i>. <i>Taux de chômage</i> de 8,6% en 2002 et prévu à 8,1% en 2003. <i>Objectifs de plein emploi dans les documents budgétaires</i>. ► <i>«Poursuivre le développement de l'économie en misant sur la richesse de notre main-d'œuvre, en favorisant l'investissement des entreprises et en profitant davantage du progrès technologique.»</i> ► <i>Favoriser le retour de jeunes en régions</i> ► <i>225 M\$ sur trois ans pour favoriser la conciliation travail-famille (dont accélération du réseau de 200 000 place à 5\$ en centres de la petite enfance et expériences pilotes dans les entreprises).</i> ► <i>60 M\$ sur 3 ans à Emploi Québec pour accélérer la formation professionnelle et technique sur des métiers en demande (30 M\$), pour l'accès à des programmes de formations et d'employabilité (15 M\$), pour améliorer l'insertion des 45 ans et plus (15 M\$).</i> ► <i>Poursuite et bonification des actions avec Investissement Québec et politique de développement des exportations, de la compétitivité et des investissements. Enveloppe additionnelle de 50 M\$ à la Financière. Bonification du programme FAIRE</i> ► <i>20 M\$ aux coopératives sur trois ans pour aider à la capitalisation et au financement.</i> ► <i>20 M\$ sur 3 ans aux entreprises d'économie sociale pour le Plan d'action pour le développement des entreprises d'économie sociale.</i> ► <i>Fond de 300 M\$ pour l'expansion des entreprises de biotechnologie et 50M\$ de plus pour le programme de prêt Bio-levier.</i> ► <i>Recherche et technologie</i> : 21 M\$ de plus en 2003-2004.	► Croissance du Québec à 4,3% en 2002 alors qu'elle a été à 1,8% dans les principaux pays industrialisés, avec 118 200 emplois créés et le niveau le plus élevé de mises en chantier résidentielles depuis 1991. Progression du revenu personnel de 3,6 % et des bénéfices des sociétés de 16 %. Prévision «plus prudente» de croissance de l'économie pour 2003 établie à 2,5 % (fourchette des prévisions du secteur privé entre 2% et 3,4%) en raison d'un ralentissement perceptible en 2002 qui s'amplifiera en 2003. Prévision de création de 61 000 emplois et du maintien du taux de chômage à 8,6 en 2003. Impact négatif de l'économie américaine sur les exportations. ► «Laisser place à l'initiative et à l'entrepreneurship en ciblant mieux l'intervention du gouvernement dans l'économie.» Réduction de l'intervention de l'État dans l'économie : 800 M\$ de coupures dans les dépenses fiscales aux entreprises et 700 M\$ de coupures en provenance des sociétés d'État. ► Examen en profondeur de l'intervention de l'État dans la SGF et Innovatech. ► Réduction de l'enveloppe FAIRE. ► Abandon du projet d'aluminerie à Deschambault. ► Abolition des sites désignés ayant droit à des avantages fiscaux particuliers avec un impact de plus de 1 milliard de dollars d'ici 2013 (pas de nouveaux bénéficiaires).: Cité du commerce électronique, Zone de commerce électronique, Cité du multimédia, Centres de développement des technologies de l'information, Centre national des nouvelles technologies du Québec, Carrefours de la nouvelle économie, Zone de développement des biotechnologies, Carrefours de l'innovation, Cité des nutraceutiques, Cité de l'optique, Technopôle Angus et enfin Zone de Mirabel. ► Réduction des crédits d'impôt à la recherche-développement. ► La suppression de certaines exemptions accordées aux institutions financières et aux fonds d'investissement dont les

	investissements des sociétés d'État; 525 M\$ en liquidités pour les PME sous formes de reports d'acomptes et de remises; mise en place de La Financière du Québec, pour faciliter divers financements aux entreprises, petites coopératives et entreprises d'économie sociale; accélération de grands projets, dont bonification du programme FAIRE (150 M\$ de plus en 2001-2002 et 200 M\$ de plus en 2002-2003); mesures en faveur de la nouvelle économie.	▶ <i>Régions : 17 M\$ pour les contrats ACCORD, reconduction sur 5 ans des budgets des CLD, Fonds d'aide aux entreprises : 24 M\$ pour les CRD et aide au partenariat CLD-SOLIDE</i> ▶ <i>Ressources : 5 M\$ par année pour la mise en valeur des forêts privés, 5 M\$ par année pour les pêches et l'aquaculture, 11,5 M\$ par année pour l'industrie agricole et la transformation alimentaire, 16 M\$ sur trois ans pour l'industrie serricole.</i> ▶ <i>Tourisme : 6 M\$ pour le tourisme hivernal, 87M\$ pour la société des établissements de plein air.</i>	fonds de travailleurs avec un impact sur une pleine année de 26 M\$. ▶ Révision complète à venir de la loi de la Caisse de dépôt.
Le paiement de la dette	▶ En 1998-1999, «on n'emprunte plus pour payer l'épicerie!» ▶ En 1999-2000, dette totale de 96MM\$. ▶ En 2000-2001, idem, mais service de la dette plus bas que prévu. ▶ En 2001-2002, réduction de la dette de 500 M\$ et baisse prévue du taux d'endettement de 21% en cinq ans. ▶ En 2002-2003, réduction de l'année précédente serait plutôt de 372 M\$	▶ <i>La dette nette est passée de 105,1MM\$ en 2002-2003 à 108,7 MM\$ en 2003-2004, mais le taux de la dette sur le PIB est en réduction constante depuis 1997-1998 et il est passé de 51,9% en 1997-1998 à 45,3% en 2003-2004. «La dette nette n'augmente pas.» Pauline Marois.</i>	▶ Diminution du service de la dette d'environ 144 M\$ liée à des diminutions de taux d'intérêt. ▶ Même prévisions qu'en mars 2003 pour une dette à 108,6 MM\$ en 2003-2004 ▶ Interprétation que l'augmentation de la dette de 3,4 MM\$ en 2002-2003 est due aux placements non rentables du gouvernement. «Cette importante augmentation résulte principalement de deux facteurs, soit l'augmentation de 9 797 millions de dollars de la valeur des placements du gouvernement dans ses entreprises, ainsi que l'accroissement des investissements en immobilisations de 4 849 millions de dollars.» ▶ En fait la dette totale est passée en 2002-2003 de 45,8% à 44,7%. du PIB. Elle est donc techniquement moins pesante. ▶ Volonté de «fixer des balises en matière d'endettement.»
L'équilibre du budget (surplus ou déficit)	▶ En 1998-1999, déficit prévu, mais déficit zéro atteint un an plus tôt. ▶ En 1999-2000, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. ▶ En 2000-2001, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. ▶ En 2001-2002, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. Surplus supplémentaires constatés dans les années précédentes. Apparition d'une réserve de 950 M\$ en 2000-2001 utilisable en éducation, en santé et services sociaux, en nouvelles initiatives en solidarité sociale, recherche et projets spéciaux sélectionnés. Sans oublier 730 M\$ très peu encore dépensés des années précédentes mis dans des OSBL-cachettes d'écureuil. ▶ En 2002-2003 : priorité à l'équilibre des finances publiques; déficit zéro préservé; maintien des objectifs de dépenses; utilisation du solde de 670 M\$ de la réserve budgétaire.	▶ <i>Déficit zéro. Croissance des dépenses limitée à 3,7% en 2003-2004, excluant la santé, de 5,8% incluant la santé, alors que la croissance du PIB prévue est de 5,5%. Financement de 400 M\$ en initiatives nouvelles par des resserrements dans les dépenses en 2003-2004, avec un groupe de travail coordonné par le Président du Conseil du trésor. Par contre 809 M\$ sont affectés à une réserve pour la santé dont 503 M\$ seront dépensés en 2004-2005 et 306 M\$ seraient dépensés en 2005-2006 pour tenir compte des coûts croissants de la santé. En réalité, le déficit zéro est technique : il y a un surplus.</i>	▶ Déficit zéro présenté comme un redressement devant un déficit appréhendé, mais virtuel (après seulement un mois de l'année budgétaire), évalué à 4,3 MM\$ (Rapport Breton).
Méthodologie budgétaire			▶ Élargissement et renouvellement de la méthode de consultation prébudgétaire «dans un forum approprié», dont les modalités seront rendues publiques en septembre 2003. ▶ Engagement à rendre public dans les six mois les états financiers certifiés par le Vérificateur. ▶ Intégration des résultats financiers des réseaux de la santé et de l'éducation dans le périmètre comptable avec des mécanismes de suivi dès le prochain budget.

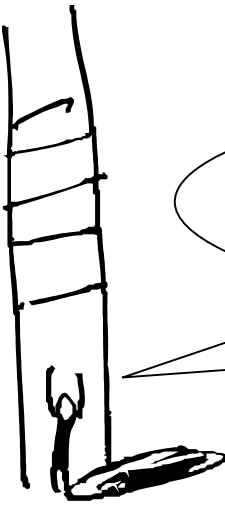
UNE LOI 112 À FINANCER. Alors quelle est notre évaluation? Le budget prévoit-il le nécessaire pour mettre en application la loi 112?

Mise en application de la loi 112	Budget Marois		Budget Séguin		Remarques
	Oui	Non	Oui	Non	
Prévisions pour la mise en application générale de la loi (articles 1 à 13)		X		X	Rien dans le discours inaugural, rien au budget, rien dans les crédits, si ce n'est le report dans le nouveau Fonds d'initiatives sociales des sommes restantes du Fonds de lutte contre la pauvreté.
Prévision de cibles de revenu à atteindre (article 14, cf articles 59-60)		X		X	Rien. Par contre on voit apparaître une cible classique : faire sortir 25 5000 ménages de l'aide sociale (pour diminuer les coûts de système à la solidarité sociale...) ce qui conduit habituellement à lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté et ne donne pas de garantie d'amélioration des conditions de vie des personnes.
Modifications à l'aide sociale (article 15) - Abolition de la coupure pour partage de logement (article 15. 1 °) - Prestation minimale transitoire non réductible (article 15.2 °) - Modification du traitement des actifs et avoirs liquides (article 15.3 °) - Modification du traitement de la pension alimentaire (article 15.4 °)	Fait Partiel	X X	Fait X X		Loin de progresser vers l'abolition des pénalités à laquelle il s'est engagé, le nouveau gouvernement laisser planer des rumeurs de renforcement de ces pénalités ce qui revient à rouvrir la porte aux préjugés. Il n'avance pas sur le traitement des actifs. Il revient même sur la mesure annoncée en mars qui, à défaut d'abolir la prise en compte discriminatoire de la pension alimentaire dans le traitement du revenu du parent à l'aide sociale, étendrait à toutes les familles à l'aide sociale l'exemption partielle de 100 \$ accordée en ce moment aux famille ayant des enfants de moins de 5 ans.
Mesures visant à améliorer la situation économique et sociale des familles et personnes en situation de pauvreté (article 17)		X		X	Rien alors que la loi stipule que les revenus des personnes et des familles en situation de pauvreté doivent s'améliorer.
Mise en place des institutions de suivi - Comité consultatif (articles 22-34) - Observatoire (articles 35-45)		X		X	Le nouveau gouvernement n'a même pas mis encore en vigueur cette partie de la loi.
Mise en place du Fonds d'initiatives sociales (articles 46-57)	X		X		Simple transfert des fonds restants du Fonds de lutte. Le ministre a annoncé quelques jours plus tard qu'il reprenait la mesure de mars d'une entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon pour un fonds paritaire destiné à la prévention de la pauvreté chez les tout-petits.
Opération des mécanismes (articles 16, 18-21, 58-70)		X		X	Rien. En fait les crédits prévoient des diminutions de personnel.

Mesures urgentes réclamées à impact budgétaire	Budget Marois		Budget Séguin		Remarques
Appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre de la population	?	?		?	Aucun moyen de savoir si les prestations d'aide sociale seront même indexées, d'autant plus que les crédits de 2003-2004 indiquent des coupes de 208,9 M\$ à l'aide sociale.
Barème plancher - Élimination complète des pénalités - Couverture des besoins essentiels		X X		X X	Rien malgré des engagements précis du parti au pouvoir et des demandes précises à l'Assemblée nationale quand il était à l'opposition officielle.
Gratuité des médicaments à l'aide sociale et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti				X	Rien malgré une hausse des crédits pour l'assurance-médicaments. En fait le ministre ne hausse tout simplement pas les primes pour ces groupes alors qu'il hausse les primes des autres. Il gomme le problème de couverture des besoins essentiels et le fait que la gratuité autrefois acquise pour ces groupes a été perdue avec de grands dommages et pas de remplacement de revenu dans le sillage des opérations pour le déficit zéro et de la réforme de l'aide sociale de 1998. Ceci alors que le parti au pouvoir a mené une bataille épique sur cette mesure à l'Assemblée nationale.
Reconfiguration des allocations familiales		X		X	En fait, il y a une baisse de 20 M\$ des crédits aux allocations familiales pour 2003-2004. Serait-ce que le gouvernement retirera aux familles les hausses du fédéral pour les prestations fiscales pour enfant ?
Logement social	Partiel			Peu	En ne reprenant pas les investissements annoncés en mars, le gouvernement fait perdre 80 M\$ fédéraux disponibles pour le logement social et ne permet pas la construction annoncée de 13 000 logements sociaux.
Mesures de formation, insertion et emploi	Peu			Peu	Annonce de 5 M\$ dans le budget, mais baisses de 30 M\$ dans les crédits. Discours contradictoire, même avec l'annonce subséquente de la reconduction du programme Solidarité-Jeunesse.

Et pour finir...

	Oui	Non
Ce budget améliore-t-il les revenus directs et les conditions de vie des personnes les plus pauvres? Comment? Non. Silence total sur le problème de la pauvreté et sur le chemin parcouru au cours des derniers mois. Ce budget relègue dans l'oubli et le non lieu des réponses attendues à des problèmes urgents. Il annule même les quelques mesures déjà insuffisantes qui figuraient au budget de mars. Il prend le prétexte d'une situation financière à redresser pour préparer la voie à des réformes subséquentes, notamment une réduction de l'intervention de l'État et des baisses d'impôts massives, une méthode qui désolidarise la société et augmente les écarts entre riches et pauvres.		X
Quel effet ce budget a-t-il sur l'économie et sur l'emploi? L'État se retire comme intervenant dans l'économie et annonce son intention de laisser davantage de marge au jeu du marché. Des reculs sur les outils de développement collectif globaux, régionaux et locaux. Des retours à une approche classique conservatrice misant sur les élites locales et le marché privé, une approche qui n'a pas fait ses preuves. Au lieu de stimuler l'économie par le bas comme on avait à peine commencé à le faire avec profit pour tout le monde, on revient à la lubie de la stimuler par le haut, une méthode archaïque qui, malgré beaucoup d'essais, n'a pas fait ses preuves, hormis enrichir les plus riches.		
À qui profite ce budget? Ce budget est conforme aux intérêts du secteur privé et correspond à des demandes patronales de longue date. Il fait certainement l'affaire du milieu dont provient le ministre du développement économique, Michel Audet, ancien président de la Chambre de commerce du Québec. C'est un budget qui prépare le terrain et dégage des marges de manœuvres pour réaliser au prochain budget la suite de l'agenda néolibéral du nouveau gouvernement, entre autres les baisses d'impôts.		



«Je m’y attendais que ça se passerait comme ça.»
«Y a une grande différence entre ce qu’ils disaient à l’opposition et maintenant qu’ils sont au pouvoir.»

